



CJPMO : La stratégie fédérale antiracisme évite toute mesure concrète

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 26 juin 2019

Communiqué du CJPMO

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Montréal, le 26 juin 2019 — Les Canadiens pour la Justice et la Paix au Moyen-Orient (CJPMO) accueillent avec scepticisme l'annonce du gouvernement Trudeau sur sa nouvelle stratégie antiracisme, qui inclue une définition de l'islamophobie. Pablo Rodriguez, le ministre du Patrimoine canadien, a dévoilé « [Construire une fondation pour le changement](#) » hier, un plan qui alloue 45 millions de dollars à la lutte contre le racisme à travers des initiatives communautaires, des campagnes d'éducation du public et la lutte contre la haine en ligne. Bien que CJPMO soit encouragée de voir le gouvernement fédéral prendre des mesures pour lutter contre le racisme au Canada, il y a encore des lacunes importantes dans la stratégie, qui n'énumère finalement aucune action concrète pour lutter contre le problème urgent de l'islamophobie au Canada.

La stratégie gouvernementale de lutte contre le racisme est une réponse au rapport M-103 du Comité permanent du patrimoine canadien et ses recommandations, qui appelaient à une stratégie d'action nationale contre le racisme et la discrimination. Bien que le rapport M-103 ait d'abord été commandé en raison de l'islamophobie croissante au Canada, CJPMO souligne que la nouvelle stratégie antiracisme ne met pas l'accent sur les défis auxquels la communauté musulmane du Canada fait face aujourd'hui. Au lieu de cela, la stratégie mentionne, de manière générale seulement, la nécessité de lutter contre le racisme anti-Noir, l'antisémitisme, le racisme envers les Autochtones, l'islamophobie et les autres discriminations. Le président de CJPMO, Thomas Woodley, a répondu : « Bien qu'il faille applaudir toute mesure visant à combattre le racisme, la nouvelle stratégie antiracisme du gouvernement ressemble à un discours de marketing préélectoral qui cherche à satisfaire tout le monde tout en évitant tout engagement concret à l'action. ».

CJPMO accueille favorablement la définition de l'islamophobie dans la stratégie, mais note qu'elle omet de mentionner l'aspect racial de l'islamophobie. Autrement dit, les personnes qui ne sont pas musulmanes, mais qui sont perçues comme telles sont également victimes d'islamophobie au Canada. De plus, alors que la stratégie du gouvernement a adopté une définition de l'antisémitisme qui inclut la haine envers « les institutions communautaires ou les installations religieuses » juives, il n'y a pas de disposition similaire dans la définition de l'islamophobie.

CJPMO affirme qu'il existe des actions claires que le gouvernement pourrait mettre en œuvre pour lutter contre le racisme croissant au Canada. Premièrement, le gouvernement pourrait s'opposer fermement au sectarisme que le projet de loi 21 a enchâssé dans la loi québécoise. Deuxièmement, le gouvernement pourrait implémenter facilement la recommandation 30 du rapport M-103, qui appelle à une « Journée nationale de

commémoration et d'activités concernant l'islamophobie et toute autre forme de discrimination religieuse. ». CJPMO souligne que le gouvernement a déjà plusieurs recommandations contre la discrimination qu'il pourrait mettre en œuvre - du rapport M-103 au rapport de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. CPMO demande au gouvernement de cesser de tergiverser et de prendre des mesures concrètes pour protéger les minorités les plus vulnérables du Canada.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Miranda Gallo

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438-380-5410

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO

Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2019

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca